

Décision

Générale

colonial

Décision n° 650 02/07/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

La démission de son emploi offerte par Mme Haroutel (Jeanne), secrétaire sténo-dactylographe auxiliaire 1er catégorie, employée au Service de Santé, est acceptée pour compter au, 1er juillet 1951. Art. 2. — Mme Martin est engagée en qualité de secrétaire sténo-dactylographe auxiliaire 2e catégorie, à salaire journalier, en remplacement de Mme Haroutel, démissionnaire, pour compter du 1er juillet 1951.